MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE LIBREVILLE - BERTHE & JEAN

RECTORAT



NOTE D'INFORMATION N° 002/09/2024/UIL-BJ/R

Le Recteur de l'Université Internationale de Libreville - Berthe & Jean (UIL-BJ) porte à l'attention des anciens et nouveaux étudiants que le dépôt de dossier de demande de chambre en résidence universitaire se fera à partir du lundi 4 novembre 2024 auprès du service de la scolarité de l'UIL-BJ. Le dossier de demande de chambre est constitué des éléments suivants :

- une demande manuscrite adressée au Recteur et dûment signée ;
- deux photos d'identité ;
- une copie d'acte de naissance ;
- un certificat médical (délivré par le médecin de l'UIL-BJ);
- une photocopie du reçu de paiement des frais administratifs ;
- une photocopie du reçu de paiement des frais de scolarités ou attestation d'attribution de la bourse (ANBG);
- une fiche d'engagement financier dûment remplie (à retirer auprès de la scolarité de l'UIL-BJ).

Fait à Libreville, le 09 septembre 2024.

Le Recteur

Pr Jacques F. MAYOUNG Officier OIPA / CAM

Sis à Essassa PK23 - B.P : 20411 Libreville (Gabon) +241 (0) 62 26 51 28 - +241 (0) 62 09 85 66





